

Une nouvelle stratégie pour l'éducation aux médias et l'apprentissage numérique

2025/2181(INI) - 07/07/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 447 voix pour, 128 contre et 78 abstentions, une résolution sur une nouvelle stratégie pour l'éducation aux médias et l'apprentissage numérique.

Éléments centraux de la nouvelle approche

Le Parlement a souligné qu'une approche tournée vers l'avenir en matière d'éducation aux médias et d'apprentissage numérique devrait viser à **doter les personnes de tous âges de compétences de base** qui leur permettraient de tirer pleinement parti de l'environnement numérique, de renforcer leurs compétences créatives, de bénéficier de l'exposition à diverses sources et d'éviter les risques liés à l'utilisation et à la conception des plateformes en ligne.

Les approches en matière d'éducation aux médias et d'apprentissage numérique doivent être **innovantes, destinées à tous les groupes de population et adaptées aux besoins des apprenants**, en particulier des utilisateurs vulnérables défavorisés en raison de facteurs géographiques, sociaux, culturels et économiques.

La résolution souligne le rôle clé que jouent l'éducation aux médias et l'apprentissage numérique pour donner aux utilisateurs les moyens de naviguer dans l'environnement numérique en toute sécurité, y compris lutter contre le cyberharcèlement et d'autres formes de préjudice en ligne. De plus, la compréhension de l'incidence de l'environnement numérique sur la **santé mentale** et le bien-être devrait être prise en considération.

Le Parlement a insisté sur l'importance:

- d'utiliser tous les **instruments réglementaires** pertinents disponibles et de favoriser la coopération entre tous les acteurs concernés;
- de renforcer la **coopération** entre les parties prenantes publiques et privées afin de promouvoir l'éducation aux médias dans l'ensemble de l'Union;
- d'introduire l'éducation aux médias et l'apprentissage numérique dans les **programmes scolaires** tout au long du processus d'éducation formelle.

La Commission, en coopération avec les États membres, est invitée à établir un cadre structuré de suivi et d'évaluation des actions nationales d'éducation aux médias.

Renforcer les piliers de l'écosystème médiatique moderne

Le Parlement a invité la Commission:

- à évaluer et, s'il y a lieu, à proposer une **approche commune claire de l'Union** en ce qui concerne l'accès adapté à l'âge aux plateformes en ligne, en particulier aux plateformes de réseaux sociaux, tout en respectant pleinement les droits fondamentaux et les différences entre les approches nationales;
- à veiller à l'application de la **directive «Services de médias audiovisuels» (SMA)** et à proposer des modifications ciblées afin i) d'accroître les niveaux de protection des utilisateurs sur les plateformes de

partage de vidéos, en particulier les mineurs, ii) d'étendre les règles concernant le contenu des médias aux influenceurs et aux créateurs de contenu, et iii) de veiller à un étiquetage efficace des contenus générés ou manipulés par l'IA.

Les députés ont demandé l'élaboration et la promotion de **codes de conduite et de lignes directrices claires** à l'intention des influenceurs et des créateurs de contenu en ce qui concerne l'intégration des principes d'éducation aux médias et d'apprentissage numérique dans leur contenu.

Le Parlement a prié instamment les **très grandes plateformes en ligne** de mettre en place des mesures d'atténuation raisonnables, proportionnées et efficaces pour faire face aux risques systémiques découlant de l'exploitation de l'insuffisance de l'éducation aux médias et des compétences d'apprentissage numérique des utilisateurs, en particulier des mineurs.

Il a également demandé à la Commission:

- d'aborder l'éducation aux médias et l'apprentissage numérique lors de son réexamen des lignes directrices formulées par le règlement sur les services numériques relatives aux mesures visant à garantir un niveau élevé de protection de la vie privée, de sûreté et de sécurité pour les mineurs en ligne;
- de donner la priorité aux actions d'éducation aux médias dans le cadre du programme consacré à la résilience médiatique et de veiller à ce que ces actions touchent toutes les catégories d'âge (les jeunes, les adultes et les seniors) dans les zones rurales, reculées et urbaines;
- de tirer parti de la Semaine européenne de l'éducation aux médias en tant qu'événement-phare annuel pour présenter des exemples de bonnes pratiques.

Promouvoir un système éducatif global et tourné vers l'avenir

La Commission est invitée à:

- reconnaître l'éducation aux médias et l'apprentissage numérique comme sources de compétences de base pour tous les citoyens;
- accorder une attention particulière à l'éducation aux médias dans la **feuille de route** pour l'avenir de l'éducation numérique et des compétences numériques à l'horizon 2030, au renforcement des compétences numériques, à la prévention du cyberharcèlement et à la promotion du bien-être numérique;
- fournir un **guide européen** et d'autres supports éducatifs sur l'éducation aux médias adaptés à tous les groupes d'âge et à tous les niveaux d'éducation, et à organiser régulièrement des ateliers axés sur l'esprit critique, la vérification des sources d'information et le pluralisme des médias, ainsi que des orientations à l'intention des parents et des aidants sur l'utilisation des médias adaptée à l'âge, les risques en ligne et les outils d'IA;
- proposer, s'il y a lieu, des **mesures stratégiques** qui pourraient prévoir des restrictions ou des interdictions ciblées, en particulier dans l'éducation des jeunes enfants, afin de veiller à ce que l'utilisation des technologies numériques dans l'enseignement soit strictement justifiée d'un point de vue pédagogique et adaptée à l'âge;
- mener des **campagnes éducatives et de sensibilisation du public** sur l'éducation aux médias et l'apprentissage numérique.

Les États membres sont invités à i) intégrer l'éducation aux médias et l'apprentissage numérique dans leurs programmes d'enseignement d'une manière appropriée à l'âge des élèves; ii) renforcer les

programmes d'éducation aux médias et d'apprentissage numérique intégrant la maîtrise de l'IA; iii)
assurer une formation continue tant pour les éducateurs que pour les bibliothécaires.